

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU SAMEDI, 1 AVRIL 1797.

Suite de Londres, du 21 Mars.

L'amiral Duncan a mis, le 17, à la voile à Yarmouth. On croit la flotte destinée pour le Texel; elle consiste en 12 vaisseaux de ligne, 3 frégates, 2 sloops et 4 cutters.

L'on s'étoit imaginé, d'après les nouvelles favorables qu'on avoit reçues de l'Inde, que le marquis de Cornwallis n'iroit pas. Cependant son départ est fixé au 24 de ce mois; il doit s'embarquer à bord d'une frégate, et il ne prend qu'un peu de monde avec lui.

Le conseil de la commune, assemblé le 17 par le Lord-Maire, pour savoir quel parti il devoit prendre relativement à la demande de la bourgeoisie de Londres (*voyez notre No. 87*) a arrêté qu'il seroit très-peu convenable à cette cour de donner aucun avis sur la demande d'une assemblée, faite par la bourgeoisie. Depuis, le Lord-Maire a consenti à convoquer cette assemblée pour jeudi 23.

Une dispute de politique qui s'est élevée entre le baron de Nagel et M. Hartinck, plénipotentiaire du cercle de Basse-Saxe, chez le Stadthouder, où ils avoient dîné, a pensé avoir des suites fâcheuses, les deux parties s'étant donné un rendez-vous vendredi dernier dans Hyde-Park. Mais un officier de police, qui en fut instruit, empêcha le duel; et depuis, la querelle s'est arrangée à l'amiable.

Suivant les nouvelles de l'Amérique, on a ressenti, dans le courant de Janvier, à Boston, plusieurs secousses de tremblement de terre.— Le froid a été si vif à Philadelphie, le 10 du même mois, qu'un poisson de la meilleure eau-de-vie de France, exposé en plein air dans une soucoupe, s'est gelé à la circonférence; de la largeur d'un pouce, dix minutes après le lever du soleil. La glace n'avoit point de forme

régulière, mais elle étoit figée comme de la graisse. Le reste de l'eau-de-vie avoit l'air d'huile, et étoit aussi douce au goût que du lait.

La motion faite le 16 dans la chambre des Pairs par le comte d'Albermale (*Voyez notre No. 87*) avoit principalement pour objet d'inculper les ministres au sujet de l'expédition française sur les côtes de l'Irlande. Lord Grenville fit aux différentes allégations de ce membre et de ceux qui appuyèrent la motion, une réponse qui méritoit d'être connue: „Toutes les fois qu'une expédition manque, dit le lord, on s'en prend aux ministres, comme si elle ne pouvoit manquer que par leur faute. Il semble qu'ils aient les vents et les flots à leurs ordres, et qu'un signe de leur volonté suffise pour diriger les escadres. A la manière dont on a traité cette question, on croiroit qu'il s'agiroit de quelque grand malheur national; tandis que tout le dommage est du côté de l'ennemi, qui a perdu des vaisseaux et des hommes en tentatives inutiles: on croiroit que les français ont remporté un triomphe complet sur nos escadres, lorsqu'ils n'ont à se féliciter que d'avoir eu le bonheur de nous échapper. Jadis, loin de se vanter de cet événement, ils l'eussent regardé comme un déshonneur.— On nous a reproché de n'avoir pu nous emparer de ces misérables débris de la marine française; mais ce reproche est un compliment: car si cette marine n'a plus que des débris, c'est à l'administration actuelle qu'on le doit. Dans toutes les guerres précédentes, jamais l'Angleterre ne s'étoit vue en état d'entretenir dans la Manche deux escadres égales à celle des français. Dans celle-ci, nous en avons toujours eu deux, l'une bloquant Brest, et l'autre prête à mettre à la voile. Néanmoins nous n'avons pu, il est vrai, empêcher l'ennemi de rentrer dans ses ports; mais parcequ'il a été

favorisé par des évènements impossibles à prévoir, que s'enfuit-il? si ce n'est, qu'il n'est pas aussi aisé qu'on l'imagine, même à une force supérieure, d'intercepter des forces inférieures. C'est une vérité que l'expérience nous avoit déjà apprise. En 1689, les françois abordèrent en Irlande, quoique lord Torrington fût en mer avec une escadre formidable; et l'année suivante, l'amiral Russel, malgré tous ses efforts, ne put jamais les empêcher de répéter la même descente.

Lord Grenville, après avoir ainsi défendu la conduite de l'amirauté, et fait voir que les quatre dernières années sont les plus brillantes de l'histoire de la marine angloise, conclut par rejeter la motion.

Chambre des Communes. — Séance du 17 Mars.

M. Pitt demande la seconde lecture du bill pour continuer et confirmer la suspension de paiement en espèces à la banque. Il espère qu'on y trouvera d'autant moins de difficultés, qu'on aura occasion de discuter cet objet en comité.

M. Fox, sans s'opposer à la seconde lecture du Bill, croit devoir faire quelques observations sur ce qu'il ne contient pas. Il n'y voit point de dispositions pour obliger le gouvernement à recevoir les billets de banque en paiement de taxes. Il désire savoir comment il opérera dans les transactions entre individus. Une autre chose lui paroît très-importante, c'est la durée qu'on doit donner à cette suspension de paiement en espèces; il croit qu'elle ne fauroit être trop courte. — Il avertit aussi de songer à diminuer la dette flottante, et à limiter la quantité de papier émis par la banque.

M. Pitt pense que toutes ces observations pourront être discutées utilement dans le comité.

Sir J. Sinclair doute s'il convient de faire la seconde lecture, et pense qu'on devroit prendre du tems, afin que les propriétaires de la banque puissent se faire entendre, s'ils le jugent convenable. Il ne croit pas qu'on doive accorder aucun bill d'abolition à la banque, sans connoître les motifs qui peuvent justifier la mesure qu'elle a adoptée.

M. Hobhouse s'oppose absolument à cette seconde lecture du bill.

M. Grey ne s'y oppose point, mais il croit devoir appeler l'attention de la Chambre sur le contenu d'une pièce qui vient d'être déposée sur le bureau par M. Long. Un de ses amis avoit demandé, il y a quelque tems, qu'on interdît au ministre le pouvoir d'envoyer ultérieurement des sommes à l'Empereur; l'état des

choses rend maintenant évidentes la prudence et la politique de cette mesure. Il est vrai qu'il lui étoit permis de faire passer les 500,000 l. st. que le vote de crédit avoit laissées à sa discrétion. Mais il faut faire attention à la différence des tems. Si la Chambre, à cette époque, avoit pu prévoir les circonstances dans lesquelles on se trouve maintenant, très-certainement elle n'eût pas consenti à la sortie d'une si grande somme. Mais la liberté qu'elle avoit laissée au ministre, d'agir avec discrétion, devoit, ce semble, l'engager à ne rien faire qui pût ajouter à l'embaras actuel. Il n'a donc pu être que très-surpris, en voyant les comptes présentés aujourd'hui, d'y trouver que Samedi dernier, une somme de 120,000 l. st. avoit été émise en billets d'échiquier payables en espèces par la banque aux agens de S. M. Impériale. Il espère que la Chambre se déterminera enfin à donner des bornes aux pouvoirs d'un ministre qui paroit devenir plus entreprenant, à mesure que les affaires publiques deviennent plus désespérées. — Il a entendu dire aussi que ces billets de l'échiquier étoient à un escompte de $2\frac{1}{2}$ à 3 pC. Il voudroit savoir si cette perte tombera sur le pays ou sur l'Empereur.

M. Pitt observe que ces billets de l'échiquier ont été donnés en paiement de lettres de change tirées longtems avant la suspension des payemens en argent & la nécessité de cette suspension. Rien conséquemment n'auroit pu le justifier de refuser ce paiement. — Il ne s'enfuit pas d'ailleurs de la teneur des billets, que la banque doive en faire le paiement en espèces, parcequ'elle n'est réellement dans cette affaire, que le canal entre les agens de l'Empereur & le trésorier général; qu'ainsi elle doit suivre la même règle entre particuliers.

M. Tierney demande comment ces billets de l'échiquier ont été vendus par les agens à $3\frac{1}{2}$ & $1\frac{1}{2}$ d'escompte, & si la perte doit être supportée par l'Angleterre, ou par l'Empereur, ou par ses agens?

Après tous ces débats, le bill est lu pour la seconde fois. M. Fox annonce qu'il demandera Jeudi prochain, une information sur l'état de l'Irlande.

M. Wilberforce donne avis qu'il fera sa motion pour l'abolition totale du commerce des nègres, quelque tems avant Pâque.

M. Tierney observe que le Chancelier n'a point répondu à sa question, & en conséquence il la renouvelle.

M. Pitt réplique qu'il n'est pas obligé de répondre à toutes les questions que les membres pourroient lui faire sans observer les règles. Il ajoute cependant que si les agens de S. M. Imp. consentoient à prendre les billets de l'échiquier à un escompte d'un quart, au lieu d'espèces, il ne voit pas comment on pourroit blamer les ministres dans les circonstances présentes.

Séance du 20. — M. Pitt observe, que conformément à l'ordre du jour, il se propoisoit de demander que la Chambre se forme en comité sur le bill pour continuer l'ordre du conseil; mais les banquiers devant s'assembler le lendemain pour délibérer sur quelques circonstances relatives à cette affaire, en sorte qu'ils pour-

roient avoir quelques observations à soumettre à la Chambre, il croit devoir décharger l'ordre du jour, et remettre le comité au Jeudi suivant. — Adopté.

De Rome, le 12 Mars.

Un nouvel ordre adressé au clergé de Rome comprend dans la réquisition faite en dernier lieu de l'or et l'argent des églises, les calices, encensoirs et autres objets précieux.

L'on vient aussi de mettre en réquisition tous les chevaux, à la réserve de ceux qui servent à l'agriculture et aux postes, afin de pouvoir fournir le nombre convenu par le traité.

Les troupes pontificales reviennent successivement, et elles ont déjà commencé à occuper quelques postes de la ville. Les recrues levées en dernier lieu seront incorporées dans les troupes de ligne, et de nombreux détachemens de celles-ci seront envoyées en garnison dans les provinces que les François doivent évacuer conformément au traité.

De Turin, le 16 Mars.

S. M. vient de nommer ministres d'Etat le comte Adam de Cavagliano, premier président du Sénat, et le marquis Fontana di Cravanzana, premier secrétaire de la guerre. Elle a aussi élevé à ce dernier poste, le comte St. Martin de Colloretto, général-major et commandant de la province de Navara.

Il va être tiré un cordon de troupes sur nos frontières, depuis Vigevano jusqu'à Novara.

D'après une ordonnance royale, tous les biens féodaux qui se trouvent dans les états de S. M., à l'exception de ceux qui ont été assignés en appanages aux prédécesseurs de S. M. devront être considérés à l'avenir comme allodiaux, et dégagés de toute dépendance féodale; ils seront soumis en conséquence, comme les autres biens, aux impôts et charges publiques.

De Petersbourg, le 8 Mars.

S. M. l'Empereur se mettra en route, le 15 de ce mois, pour Moscovi; Elle y fera, à ce que l'on croit, un séjour de six semaines.

Le Roi de Pologne est attendu aujourd'hui ici.

De Vienne, le 25 Mars.

S. A. S. le Prince de la Tour et Taxis est arrivé dans cette résidence; il vient remercier l'Empereur et prêter serment pour le poste important de principal commissaire près de la diète, dont S. M. a daigné le revêtir.

Suivant les lettres de Venise, il se trouve dans cette ville des ministres de quelques puissances, lesquels ont de fréquentes conférences avec des commissaires François qui s'y sont également rendus. L'on a tout lieu de croire

que ces conférences sont relatives à la paix. Le commerce de Venise, ainsi que de Trieste et Fiume, est dans une stagnation absolue, parce que les assurances ont beaucoup haussé, le golphe Adriatique et la Méditerranée étant infestés par quantité de corsaires François.

Les Etats du cercle de Suabe, qui n'ont point accédé à la paix conclue par le duc de Wurtemberg, se sont engagés de nouveau à mettre sur pied leur contingent. M. le comte de Seilern, ministre impérial à la cour de Munich, s'est rendu ici pour cet objet, ainsi que pour d'autres très importants.

Suite de Paris, du 23 Mars.

Le ministre de la marine a fait au directoire, le 21 de ce mois, un rapport sur la colonie de Cayenne, d'après les dépêches du 23 Nivôse, apportées par le cutter le *Dragon*, arrivé nouvellement à Rochefort. En voici le précis:

„Tout continue à être parfaitement calme et tranquille, le cultivateur est attaché à ses ateliers. Au mois de Messidor de l'an 4, on ne comptoit encore que 2961 quarrés de terre en culture; au mois de Frimaire de l'an 5, on en comptoit 4895. Il y avoit donc eu de plus 1934 quarrés nouvellement défrichés. La position du trésor national n'avoit pas permis d'approvisionner. Cayenne aussi bien que le ministre l'auroit désiré. Le directoire peut être à cet égard tranquille pour quelques mois, les prises faites sur l'ennemi par la flotille, expédiée dans les parages du Brésil, y ont suppléé; la colonie envoie à la trésorerie un assortiment de 10,955 topases du Brésil, qui se sont trouvées dans différens vaisseaux amarines par la flotille; et au muséum national, 5 caisses et un baril, qui contiennent une grande quantité de plantes, de quadrupèdes, d'oiseaux et de reptiles. Le ministre a donné des ordres pour préparer, en attendant le retour de la paix, un envoi de quadrupèdes vivans, ainsi que d'oiseaux et de plantes qui seront susceptibles de s'acclimater en France.

Le citoyen Hinguerlot, banquier, qui depuis quelque tems étoit chargé par le gouvernement d'un grand nombre d'opérations financières, et qui a, dit-on, fait une fortune immense, vient d'être frappé d'un mandat d'amener; il a jugé à propos de s'y soustraire par la fuite. Le mandat d'amener a été converti en un mandat d'arrêt.

Il paroît une gravure nouvelle qui a pour titre *l'Anarchiste*; elle est du citoyen Petit, peintre. Elle représente un homme à deux vilages, tel que la fable nous peint Janus. Il a une figure pour allécher le jeune *chouan*, et une autre pour plaire à la *vicieuse*.

L'on a remarqué que le bureau du conseil des 500 renouvelé le 21, est composé de con-

ventionnels maltraités par le sort. Lecointe-Puiraveau et président; Treilhard, Daunou, Chasset et Berlier sont secrétaires. Les deux dernières séances de ce conseil ont encore été occupées par la discussion du projet d'ordre du jour de Savari, relativement à la compétence du conseil militaire. Dumolard s'est vivement opposé à ce projet, et il en a présenté un autre portant, que les conseils militaires seront tenus d'inscrire les jugemens rendus sur déclinatoire pour cause d'incompétence, avant de prononcer sur le fond.—Vaublanc a parlé dans le même sens que Dumolard. Voici quelques traits de son discours:

„Des femmes, des enfans, des citoyens non-militaires qui récusent un tribunal militaire, peuvent-ils éprouver le refus d'un jugement? La discipline veut des formes promptes et sévères; mais la discipline est-elle établie pour d'autres que pour des militaires? Un militaire traduit devant un conseil de guerre, est là devant ses pairs, devant ses jurés; le traduire devant un tribunal ordinaire, ce seroit lui ôter une partie de la garantie: à plus forte raison, peut-on arracher à leurs juges naturels des citoyens non-militaires, pour les juger militairement?..... Si Richelieu a laissé un nom détesté, il le doit, ainsi que son infâme Laubardemont, aux commissions, aux attributions qu'ils créaient l'un et l'autre.... Ce fut un des motifs de reproche faits au gouvernement de 1788. Si cependant aujourd'hui une de ces commissions est créée, donnez-vous aux citoyens un moyen de les réculer?... L'ai-je bien entendu! On jugera sur le déclinatoire et sur le fond en même-tems! Le juge dira à l'accusé: Je te condamne, tu vas être exécuté; demain, je prononcerai sur ma compétence.... Insultante et atroce morale; non, tu ne seras point celle de ce peuple françois, le plus valeureux de tous ceux qui sont sous le ciel; mais auquel il faut rappeler sans cesse que la valeur donne la gloire, mais non la liberté civile; que cette liberté dont nous n'avons pas encore joui, ne se maintient que par une surveillance, une inquiétude, une sorte de jalousie toujours renaissante parmi les citoyens. Vaublanc termine par ce trait; Genfonné fit

donner à la commune de Paris le droit de haute-police; je m'y opposai, et prédis à Genfonné qu'il en seroit victime: il le fut..... Un jour vous serez simples citoyens; je réitére ma prédiction, elle se réalisera si vous ne donnez pas à la liberté civile une garantie assurée: prononcez.,,

La discussion a encore été ajournée.

De Raishone, le 28 Mars.

S. A. S. le prince héréditaire de la Tour et Taxis est attendu ici de retour, Samedi prochain. Il se fait de grands préparatifs pour le recevoir en la nouvelle qualité de Commissaire Principal à la diète de l'Empire.

L'on apprend que l'Archiduchesse Elisabeth est arrivée à Munich. Cette princesse a cru devoir quitter Inspruck dans les circonstances présentes.

De Hildesheim, le 25 Mars.

Le congrès relatif à l'approvisionnement de l'armée destinée à protéger la ligne de démarcation, vient de reprendre son activité; il est présidé de nouveau par M. de Dohm. Sur la proposition de ce ministre, il a été nommé une commission pour recevoir & examiner les comptes des livraisons qui ont été faites. Le gouverneur Suédois de Wismar a annoncé par une lettre, qu'il ne pouvoit plus concourir en aucune manière; S. A. S. le Landgrave de Hesse-Cassel a fait pareille déclaration. Les princes-évêques de Paderborn & de Corwey ont aussi représenté l'impossibilité où ils étoient de fournir le *quantum* en entier. L'on croit que plusieurs états, tels que Holstein, Mecklenbourg, Oldenbourg, Lubek, Bremen, Hambourg &c., suivront l'exemple de Wismar.

Des Bords du Mein, le 31 Mars.

S. A. le général d'artillerie prince de Waldeck, qui étoit arrivé le 29 à Francfort, en est reparti aujourd'hui pour se rendre à Cuxhaven, où il s'embarquera pour le Portugal.

L'on mande d'Ansbach, que M. le baron de Hardenberg est parti pour Berlin.

Cours du change de Francfort, du 31 Mars.

Amsterdam Ct. — Lettres à esj 135. à 2sm 134. 1/4. —
Argent à esj 134 1/2. à 2sm 133 3/4.
Hambourg — Lettres à esj. 149 3/4. à 2sm 149. —
Argent à esj 149 1/4. à 2sm 148 1/2.
Augsbourg — Lettres à esj 100. 1/4.
Vienne — Lettres à esj 98 1/2. à 2sm 98.
Londres — Lettres à 2sm 146 1/2.
Bâle en écus neufs. — Argent à esj. 100.
Brême-Louisdor. — Argent à esj. 107.

* Charles Uhde & Comp. ont l'honneur d'avertir le Public qu'ils ont apporté cette fois un assortiment complet de tous les articles en Coton: comme Manchester, Thicksete, Nuckeens, Jeanets, Dimminy, Piqués, ainsi qu'en Mousselines brochées & imprimées, Casimirs &c. Ils ont leur magasin, comme ci-devant, chez M. Jacob Frédéric Swazin sur le Roemerberg.

* Un marchand de Lyon est arrivé en cette ville avec un assortiment complet des plus belles marchandises en soyerie: Bas de soye, Rubans, Etoffes, Châles, Robes, Linon &c. le tout au plus juste prix. Il est logé chez M. Etienne Mayer, négociant sur le marché, près des trois Roemer.

* M. Lombard & Comp. tiennent un assortiment complet de Batistes & Linons de France, Linons anglais, Dentelles de France &c. Ils ont leur magasin au Braunsfels; s'adresser à M. Helm, directeur du Braunsfels.